



Paris, le vendredi 7 septembre

### **Contribution de l'UNAF à la consultation « Refondons l'Ecole »**

L'UNAF est chargée par le législateur, dans le cadre d'une ordonnance de 1945 et de la loi de 1975, de défendre les intérêts matériels et moraux des familles. L'UNAF est donc particulièrement attentive aux questions scolaires.

#### ***Proposition concernant les relations familles – Ecole***

De bonnes et fréquentes relations des parents avec l'école, le collège, le lycée sont primordiales pour la réussite des élèves. L'UNAF souhaite cependant mettre l'accent sur la nécessité d'une vision plus large des relations familles - Ecole. Considérer l'enfant dans sa globalité, c'est en effet prendre en compte tout son entourage familial, ses frères et sœurs, ses grands parents (parfois très présents en primaire), pour les familles recomposées les autres adultes qui élèvent l'enfant... Une école, un collège, un lycée ouvert sur son territoire gagnent à créer des partenariats avec les associations familiales ou avec les UDAF pour des questions qui dépassent les seuls parents « usagers » de l'école, concernant l'orientation, les stages, l'alternance ...

Aujourd'hui les relations parents / établissements scolaires ne sont pas apaisées. Elles sont plutôt marquées par la crainte, de la part des professeurs d'être envahis par les parents, et de la part des parents, que les professeurs ne sachent pas bien éduquer ou insérer leur enfant. Il faut donc réfléchir et mettre en œuvre les conditions d'une confiance restaurée. Pour toutes les difficultés (absentéisme, comportement, résultats scolaires ...), plus de rencontres, plus de dialogue parents – établissement montrent leur efficacité<sup>1</sup>. L'UNAF souhaiterait donc que des temps formels et informels de rencontre soient instaurés et rendus obligatoires (et non fonction du bon vouloir de tel professeur ou de tel parent) :

- Une rencontre<sup>2</sup> en entretien individuel, au moins une fois dans l'année, de tous les parents avec les professeurs (dans l'idéal, avec tous, sinon à tout le moins avec le professeur principal). Dans certains cas la présence du jeune peut être nécessaire et bénéfique. Cette mission de rencontre des parents devrait figurer clairement dans les obligations de service des enseignants et dans leur emploi du temps. Une formation des professeurs au dialogue avec les parents peut être pertinente.
- Des temps de rencontre plus informels entre parents et professeurs sont à développer : cafés-débats, petits-déjeuners, fêtes, sorties... Ces moments peuvent, pour certains, associer la famille toute entière. Il serait aussi souhaitable de créer un lieu « parents » dans l'établissement, avec une réflexion sur les modalités d'animation de ce lieu. Concernant les décisions importantes d'orientation, l'UNAF souhaite une participation plus

<sup>1</sup> Cf. Etude qualitative de l'UNAF n°3 : « L'absentéisme scolaire : point de vue des jeunes « absentéistes » et de leur parents »

<sup>2</sup> Notons que le terme « convocation des parents » devrait être supprimé et remplacé par celui d'entretien ou de rencontre.

importante des parents : les choix ne devraient pas se faire à huis clos en conseil de classe et donner lieu à une information des parents uniquement fin juin, mais les parents devraient être associés, le plus en amont possible, aux décisions, surtout quand elles vont à l'encontre du souhait du jeune.

L'UNAF souligne enfin que les UDAF et associations familiales ont acquis une pratique reconnue en matière d'accompagnement à la parentalité (notamment pour ce qui est du rapprochement familles-Ecole), et de soutien scolaire, lequel associe toujours l'enfant et ses parents. Un renforcement des liens UDAF / établissements est donc à privilégier, l'UNAF et les UDAF étant agrémentées comme associations complémentaires de l'enseignement public.

### ***Proposition concernant les rythmes scolaires***

Pour l'UNAF, le bien-être de l'enfant doit être premier. Il faut toutefois éviter une « guerre de temps » et prendre en compte les contraintes personnelles et professionnelles des familles pour favoriser des relations apaisées entre parents et enfants. L'UNAF est donc favorable à la semaine de 4 jours et demi avec le mercredi matin travaillé plutôt que le samedi matin. Néanmoins quelques samedis matins dans l'année (3 à 4) pourraient être prévus pour favoriser les rencontres parents – enseignants.

Les journées de cours « classiques » doivent être écourtées pour se terminer plus tôt ; à 15h30 par exemple, même si les élèves doivent pouvoir rester à l'école jusqu'à 16h30 / 17h pour diverses activités : devoirs scolaires, activités sportives, activités culturelles et artistiques. L'idéal serait qu'ils sortent de l'école tous devoirs faits et leçons apprises. Pour l'organisation de ce temps périscolaire renforcé, l'UNAF souhaite que s'instaurent des partenariats entre les collectivités locales, les établissements et les associations locales. L'égalité d'accès gratuit pour tous les élèves à ces activités doit être la règle.

L'UNAF souhaite par ailleurs 2 semaines de vacances à la Toussaint et 2 semaines de vacances en février, comme le préconisent de nombreux spécialistes (chrono-biologistes). Concernant l'alternance de 7 semaines de cours, suivies de 2 semaines de vacances, rythme qui nécessiterait une diminution du nombre de zones, le point de vue des chrono-biologistes reste à clarifier.

L'UNAF souhaite enfin que les vacances d'été soient réduites de 2 semaines puisque la réduction du temps scolaire quotidien implique forcément une réduction du temps de vacances. Une solution est cependant à trouver pour les lycéens dont l'établissement est centre d'examens (plus de cours assurés à partir du 15 juin).

### ***Proposition concernant l'orientation***

L'UNAF souhaite que soit instaurée une véritable « Education à l'orientation », dans le temps scolaire, qui prenne en compte les trois dimensions : connaissance de soi en vue d'une représentation juste et positive de soi (estime de soi), connaissance des formations, connaissance du monde professionnel. Ce temps de réflexion ne devrait pas être un temps facultatif mais devrait être intégré dans l'emploi du temps de l'élève, et ceci dès le début du collège. L'expérimentation « Livret de compétences expérimental » qui permet d'inscrire les activités et compétences acquises « hors scolaire », qui peuvent guider les choix des élèves, gagnerait à être développée.

L'UNAF souhaite que les parents soient davantage informés et associés aux choix d'orientation, d'autant plus quand l'élève est mineur. Par ailleurs, il n'est pas acceptable que les élèves et leurs parents ne soient prévenus que très tardivement (au mois de juin) que leur vœu d'orientation ne peut être « exaucé ». Une solution alternative pour l'élève doit être trouvée, en concertation

parent / élève / Ecole afin que l'élève ne soit pas orienté par défaut dans une filière éloignée de son choix.

Enfin, trop d'élèves sont aujourd'hui orientés vers des filières non choisies (professionnelles) du fait d'un manque de places dans les formations demandées, alors même que parfois, il y a pénurie de professionnels dans ce secteur (à titre d'exemple : secteur de la petite enfance). L'UNAF souhaiterait que l'on puisse sortir d'une stricte adéquation « formation – emploi ».

L'UNAF rappelle enfin que les parents d'élèves et les familles constituent un vivier de professionnels qui pourraient aider les élèves dans leurs choix d'orientation : présentation de leur métier, stages de découverte, etc... et que ce vivier n'est pas toujours sollicité par les établissements.

### ***Proposition concernant l'école primaire***

L'école primaire est le lieu privilégié de création de liens parents / Ecole. Les parents accompagnent leurs enfants. Ils peuvent dialoguer spontanément avec les enseignants. Des temps d'ouverture des classes aux parents peuvent être prévus, leur permettant de découvrir ce que font leurs enfants. Ces temps peuvent aussi être festifs et conviviaux. Pour que tous les parents puissent y participer, l'UNAF suggère de prévoir quelques samedis matin dans l'année (3 ou 4) pour ce type de rencontres.

Par ailleurs tout doit être mis en œuvre pour ouvrir l'école primaire sur son territoire : relations avec les familles, avec les associations, avec les élus et avec les acteurs économiques.

L'UNAF souhaite enfin que le directeur d'école, cheville ouvrière du projet pédagogique et éducatif de l'école, bénéficie d'un cadre juridique mieux défini et d'un vrai statut qui le positionne dans la hiérarchie, et qu'il puisse ainsi piloter véritablement la structure, et répondre aux besoins des enfants et des familles.

Ce statut permettrait de redéfinir ses missions : relations avec les parents autour d'un projet d'école construit avec les acteurs des territoires ; relations avec les administrations, la mairie et le rectorat ; relations avec les enseignants ; définition d'un projet pédagogique. Le projet d'école devrait être affiché et l'ensemble de l'équipe devrait pouvoir être signataire de ce projet. Le chef d'établissement devrait aussi se positionner comme « tuteur » dans l'accueil des enseignants stagiaires.

### ***Proposition concernant la scolarisation précoce***

L'UNAF considère que la scolarisation précoce entre 2 et 3 ans ne peut convenir à tous les enfants. Elle peut cependant convenir à certains enfants suffisamment mûrs, à condition que les locaux soient adaptés (notamment pour les temps de repos) et surtout qu'il y ait un taux d'encadrement d'au moins un adulte pour 12 enfants. Les enfants de cet âge ont en effet particulièrement besoin de la présence d'un adulte auprès d'eux. La maternelle à 2 ans s'apparente dans ce cas davantage à un « jardin d'enfants », et elle s'inscrit dans la logique d'une diversité des modes d'accueil de la petite enfance prônée par l'UNAF. Son ouverture doit se faire en concertation sur le territoire avec les autres acteurs de la commune ou de l'intercommunalité.

Rappelons à ce propos que l'UNAF souhaite que l'Etat impulse la création de schémas locaux inter-communaux ou communaux d'accueil du jeune enfant, permettant aux collectivités locales d'organiser, en partenariat avec les acteurs locaux d'un territoire, une réponse complémentaire de service garanti de la naissance à l'âge de 3 ans, en tenant compte des rythmes de l'enfant.

### ***Proposition concernant le collège***

Le collège unique pose aujourd'hui question car trop d'élèves y sont en difficultés scolaires ou s'y ennuiant, ce qui engendre des problèmes d'absentéisme, de décrochage, de comportement (cf. étude qualitative UNAF sur l'absentéisme). Démotivés par leurs résultats scolaires, ces adolescents manquent de confiance en eux, ont du mal à envisager leur avenir, à se projeter dans une orientation qui leur plaise. Les spécialistes considèrent cependant que les filières orientant trop tôt les jeunes dans une voie déterminée tirent le niveau général des élèves vers le bas. La France enregistre déjà un retard car elle n'atteint pas le taux de 50 % de jeunes ayant un diplôme du supérieur (taux que préconise l'Europe face à l'avènement de la « société de la connaissance »). L'UNAF souhaite que le collège reste dans la dynamique du socle commun mais que l'on rompe avec la stricte approche des disciplines abstraites pour valoriser le champ de la technologie et des sciences appliquées, afin que les élèves qui ont une démarche intellectuelle plus inductive que déductive puissent s'inscrire dans un parcours de réussite.

De même, les activités manuelles doivent être abordées. Sur ce point, l'UNAF partage les recommandations du Haut Conseil de l'Éducation dans son rapport de 2010 sur le collège : « Le nouveau collège doit également mieux préparer les parcours ultérieurs de ses élèves. En aval, l'offre d'enseignement est diversifiée, ce qui se traduit par l'existence de trois voies distinctes (générale, technologique et professionnelle) et de multiples séries. Or le collège actuel, dont les programmes préparent en priorité au lycée général et privilégient les savoirs abstraits, n'accorde que trop peu de place aux activités pratiques et à l'approche inductive, même dans des disciplines qui s'y prêtent parfaitement comme la technologie. C'est pourquoi le Haut Conseil de l'Éducation préconise que les enseignements tiennent compte « de toutes les formes d'intelligence, y compris l'habileté manuelle et les autres possibilités du corps », comme il l'a déjà souligné dans ses recommandations pour le socle commun. La culture manuelle et technologique devrait faire l'objet d'un enseignement pour tous les élèves de la sixième à la troisième, à parité d'estime avec les disciplines traditionnelles, parce qu'elle permet de valoriser des aptitudes différentes, dont certaines sont indispensables dans la vie de tous les jours, et qu'elle concourt à l'acquisition des compétences du socle. Par ailleurs, d'autres activités doivent pouvoir être proposées aux élèves sous forme d'ateliers artistiques, culturels ou sportifs, autant d'activités qui font déjà partie des programmes d'enseignement dans de nombreux pays. Ces ateliers optionnels ne sont en aucun cas des divertissements ou des loisirs, mais des activités d'apprentissage qui doivent, dans le cadre scolaire, concourir de manière explicite à l'acquisition des compétences du socle commun. Chaque établissement disposera d'une autonomie dans le choix de ces activités. »

### ***Proposition concernant le lycée général et technologique***

L'UNAF souhaite la poursuite de la réforme du lycée général et technologique qui a été engagée, celle-ci apportant de réels bénéfices pour les élèves : enseignements d'exploration en 2de permettant une orientation plus pertinente vers la classe de 1<sup>ère</sup>, accompagnement personnalisé de 2h par semaine permettant un enseignement en petit groupe, un meilleur accompagnement des élèves pour leur choix d'orientation... , stages de remise à niveau, stages passerelles et tutorat, rôle étendu du Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), création des Maisons des lycéens.

Pour tous ces points, quelques modifications sont préconisées par un rapport publié par la Mission de suivi de la réforme du lycée en mars 2012. L'UNAF s'associe à la recommandation émise dans le rapport, afin que cette réforme prenne toute son ampleur. Certains points comme le tutorat (« très peu développé voire inexistant »), l'aide à la construction du projet d'orientation (« insuffisamment traitée »), la prise en compte des CVL dans la gouvernance des établissements... ne sont pas encore réellement appliqués.

### ***Proposition concernant le lycée professionnel***

L'UNAF souhaite la revalorisation de l'image de la voie professionnelle, notamment de la part des établissements et des professeurs qui tendent parfois à proposer cette voie aux jeunes qui n'ont pas de bons résultats scolaires dans les disciplines abstraites du collège unique.

Le taux de réussite au bac professionnel en 3 ans était moins élevé en 2012, du fait de la difficulté pour certains élèves d'effectuer en 3 ans ce qui se faisait auparavant en 4 ans. Les rapports de l'Education nationale soulignent que « *L'ensemble des préoccupations tourne donc autour des sorties sans diplôme et de leur prévention par l'accompagnement et la redéfinition de parcours dans ou en-dehors de l'éducation nationale pour les élèves décrocheurs.* » L'UNAF souhaite une réflexion sur ce point même si elle considère cette réforme comme positive.

### ***Proposition concernant la santé des élèves***

L'UNAF souhaite une école plus attentive à la santé des élèves et l'amélioration de l'éducation à la santé dans le cadre scolaire. L'inscription de la prévention pour la santé dans les programmes scolaires, et le rôle des infirmières scolaires sont des éléments importants à réaffirmer. Des actions de sensibilisation aux addictions et aux comportements à risques sont à développer. Cependant, l'UNAF préconise aussi une politique de promotion de la santé favorisant les échanges positifs sur la santé entre les jeunes et non uniquement l'énoncé d'une succession d'interdits. Sont donc à prioriser les programmes et actions qui visent à positionner chaque élève comme étant en capacité d'être utilement acteur dans la prise en charge de la santé de sa famille, de ses amis ou de lui-même. La formation aux gestes de premiers secours va dans ce sens mais elle se concentre sur des situations exceptionnelles alors même que les jeunes pourraient être acteurs de la santé (la leur et celle de leur entourage) de manière beaucoup plus quotidienne. L'UNAF est ainsi favorable au développement de programmes de prévention par les pairs, par exemple concernant l'alcool.

Les établissements scolaires doivent être invités à se tourner vers les associations familiales et les UDAF pour agir en partenariat, dans ce champ où une expérience vis-à-vis des familles leur est reconnue.

### ***Proposition concernant le numérique à l'Ecole***

Le numérique à l'Ecole doit inclure l'éducation aux médias et au numérique dans le cadre du parcours éducatif.

Pour l'UNAF, l'usage du numérique à l'Ecole doit par ailleurs être inscrit dans le projet d'établissement et doit être clair et lisible pour les parents. Le numérique doit être un outil complémentaire et ne doit pas se substituer aux autres outils d'apprentissage. Il doit pouvoir favoriser la créativité et l'initiative des élèves, et par ailleurs, faciliter une individualisation de l'enseignement ainsi que les pratiques collaboratives. Le développement du numérique à l'Ecole peut aussi favoriser un soutien scolaire hors école plus conséquent. Son efficacité pédagogique doit cependant être mieux appréhendée et les bonnes pratiques encouragées.

Par ailleurs, l'UNAF est favorable à la mise en place d'une structure de coordination numérique à l'échelle de la région, ou de l'académie (proposée dans le cadre de la concertation). Cette structure

de co-régulation devra s'appuyer sur des orientations nationales et être ouverte à l'ensemble des acteurs, en particulier les parents, à travers les associations familiales et de parents d'élèves.

L'UNAF estime que les outils numériques peuvent faciliter les relations entre les parents et l'Ecole, même si ils ne doivent, en aucun cas, se substituer aux autres formes de relations (en face à face, conviviales ...). Ainsi, par exemple, dans la lutte contre l'absentéisme scolaire, un contact téléphonique direct entre un responsable de la vie scolaire et les parents peut permettre un échange pour trouver une solution, ce que permet moins un SMS ou un mail.